



**Edito :** Nous tenons à vous préciser que plusieurs erreurs se sont glissées dans l'article du Progrès qui a suivi le dernier conseil municipal à propos de la présentation du budget et des taux d'imposition. Nous vous encourageons à vous baser sur les présentations et les commentaires qui suivent dans ce bulletin.

Concernant les taux d'imposition, nous devons procéder à un réajustement comme cela avait été enclenché sous le précédent mandat afin de couvrir nos charges de fonctionnement supplémentaires (charges financières et fonctionnement salle polyvalente et nouveaux rythmes scolaires notamment)

*Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion publique du 27/02/15*

### Produit des amendes de police

En 2014 une subvention de 6 250 € a été allouée à la Commune au titre du produit des amendes de police pour l'aménagement de l'entrée du village afin de limiter la vitesse route de Saint Romain.

Par délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal s'engage, à effectuer les travaux correspondants.

### Offre départementale d'ingénierie publique

Le Conseil général souhaite apporter son soutien et son expertise au titre d'une assistance en terme d'ingénierie publique aux collectivités, dans leurs missions et dans l'exercice de leurs responsabilités. Le Département propose par convention de mettre à disposition les services d'une agence technique départementale dans différents domaines (voirie, bâtiment, eau, assainissement...). Cette prestation est proposée à titre gratuit, les temps d'intervention de l'agence technique départementale est variable en fonction de la population de la collectivité ; les communes de moins de 2 000 habitants par exemple peuvent bénéficier jusqu'à 12 jours par an (limité à une Maitrise d'œuvre de 90 000 € HT).

Le Conseil Municipal approuve cette proposition et autorise le Maire à signer la convention avec le Département.

### Subvention aux associations

Avant de délibérer sur le vote des taux d'imposition et des budgets, Monsieur Philippe Verny, Adjoint aux finances, rappelle les principes de fonctionnement du budget d'une commune. Un point est également fait sur les opérations du contrat pluriannuel.

Le Conseil Municipal procède ensuite au vote des subventions pour les associations. Il décide de ne plus attribuer de subvention d'une manière automatique à chaque association ; pour mémoire, les années précédentes un montant de 115 € était versé à la plupart des associations, dorénavant la commune versera une subvention aux associations qui solliciteront une aide financière dans le cadre d'un projet précis.

### Compte-rendu du Conseil Municipal

Du vendredi 3 avril 2015

Début à 20h

Présents : *Cédric BLANC, Sylvie CARRET, Florent CHIRAT, Marthe CHIRAT, Françoise COUSIN, Alain FARJOT, Bertrand GIROUD, Cyrille GOUTTE, Philippe JAILLET, Jean-Marc MAZALLON, Pascaline RONCHIETTO, Chantal SAUVANT, Marie-Charlotte SIMON, Thierry VANEL, Philippe VERNY.*

Absent excusé : néant

Secrétaire de séance : *Philippe Verny*

*Gaëlle LORNAGE, secrétaire de mairie est présente.*

**Inscription pour la version mail :**  
[cominfo@saintjulienurbibost.fr](mailto:cominfo@saintjulienurbibost.fr)

**Site internet du village**  
<http://saintjulienurbibost.fr>

Cependant, des subventions sont maintenues pour certaines associations, telles que l'APE (en soutien à la cantine scolaire), l'amicale des pompiers, le Tennis Club (en respect d'une convention antérieure), l'association Solidarité Partage (qui devrait être sollicitée cette année pour une famille en difficulté), la fanfare l'Echo des Vallons (qui anime des cérémonies officielles) et l'ADMR (en fonction du nombre des repas apportés).

Associations	Subventions votées en 2015
Société Protectrice des animaux	200,00 €
Fanfare l'Echo des Vallons	220,00 €
APE Cantine scolaire	5 600,00 €
Amicale des pompiers Bessenay	200,00 €
Tennis Club de la Brevenne	45,00 €
Association Solidarité Partage	140,75 €
Prévisionnel soutien aux associations	1 700,00 €
Association intercommunale aide à domicile en milieu rural Bessenay (portage repas)	1 400,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>9 505,75 €</b>

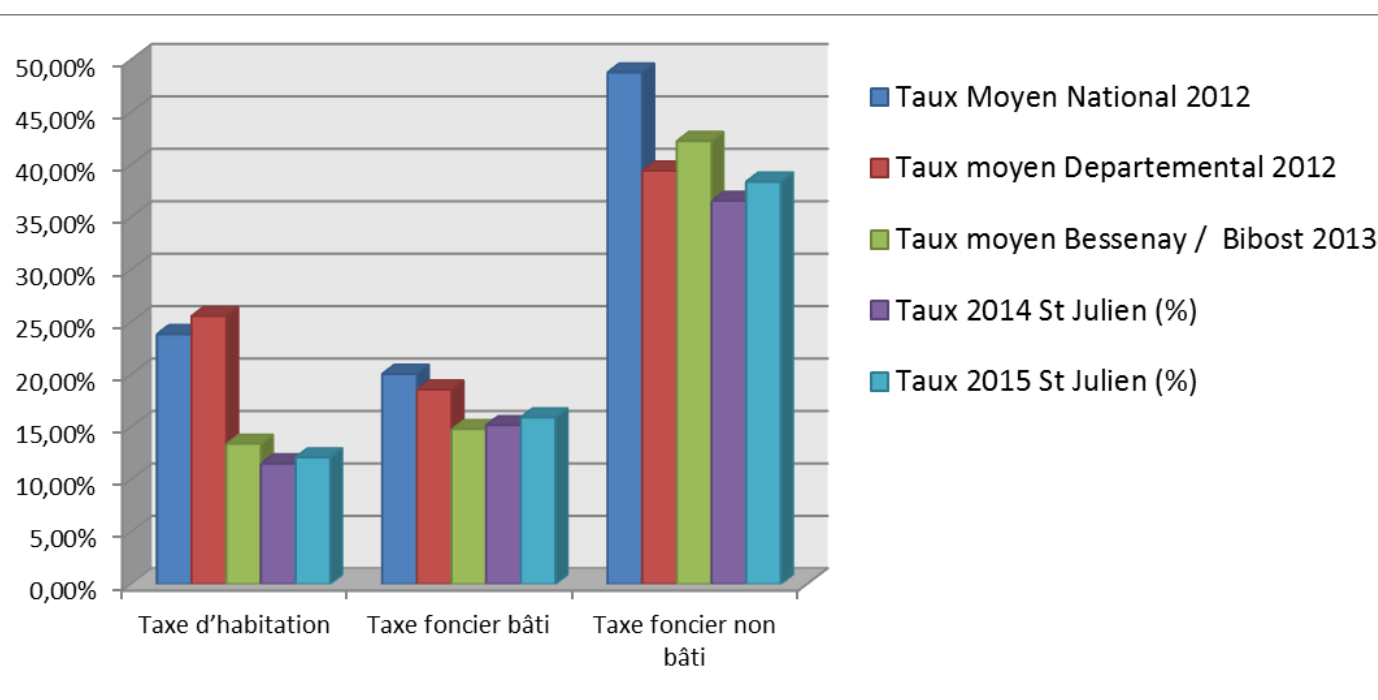
### Vote des taux d'imposition 2015

Monsieur Philippe Verny rappelle que la Commune de Saint Julien sur Bibost dispose de bases d'imposition assez faibles au vu des autres communes de la CCPA. Les 3 taux de la Commune sont également bas, le Conseil Municipal décide d'augmenter légèrement les taux afin et compenser les baisses de dotations et d'absorber les dépenses de fonctionnement. L'objectif de la commune est aussi une remise à niveau progressive pour ne pas être trop en décalage avec les autres communes de la CCPA.

Le Conseil Municipal vote pour 2015 les taux suivants :

- ↳ Taxe d'habitation : 12,08 % (11,50 % en 2014)
- ↳ Taxe foncière bâtie : 15,90 % (15,14 % en 2014)
- ↳ Taxe foncière non bâtie : 38,37 % (36,54 % en 2014)

Monsieur Thierry Vanel précise à l'assemblée que cette augmentation est inférieure à l'indice d'inflation.



## Budget principal de la commune

### Compte Administratif :

Le doyen de l'assemblée prend la présidence pour l'approbation du Compte administratif. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité les comptes du budget communal 2014.

### Compte de Gestion :

Le Conseil Municipal approuve également le compte de gestion de la Trésorerie pour le budget communal 2014.

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
	EUROS	EUROS	EUROS
RECETTES	167 186,49 €	380 443,01 €	547 629,50 €
DEPENSES	125 878,10 €	293 236,26 €	419 114,36 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	41 308,39 €	87 206,75 €	128 515,14 €

### Budget Primitif :

Affectation du résultat : 74 703,32 €

Section de fonctionnement : 387 799,90 €

Section d'Investissement : 214 763,01 €

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	214 763,01 €	387 799,90 €	602 562,91 €
DEPENSES	214 763,01 €	387 799,90 €	602 562,91 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €	0,00 €

## Budget assainissement

### Compte Administratif :

Le doyen de l'assemblée prend la présidence pour l'approbation du Compte administratif du budget assainissement 2014. Le Conseil Municipal approuve les comptes à l'unanimité.

### Compte de Gestion :

Le Conseil Municipal approuve le compte de gestion de la Trésorerie pour le budget assainissement 2014.

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
	EUROS	EUROS	EUROS
RECETTES	5 570,11 €	4 936,56 €	10 506,67 €
DEPENSES	-€	6 158,73 €	6 158,73 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	5 570,11 €	- 1 222,17 €	4 347,94 €

### **Budget primitif**

Section de fonctionnement : 8 860,79 €

Section d'investissement : 37 203,67 €

	SECTION INVESTISSEMENT	SECTION FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES	37 203,67 €	8 860,79 €	46 064,46 €
DEPENSES	37 203,67 €	8 860,79 €	46 064,46 €
RESULTAT DE L'EXERCICE	0,00 €	0,00 €	0,00 €

**Commission bâtiments** Samedi 11 avril la commission bâtiment et la commission scolaire se réunissent pour avancer sur le projet d'aménagement du bâtiment scolaire. L'objectif prévu concerne la rentrée 2016.

**Commission voirie** Les emplois partiels sur les voies communautaires s'effectueront la semaine du 20 avril.

**Commission scolaire** Suite à des demandes concernant la possibilité d'ouvrir la garderie péri-scolaire aux enfants de 3-4 ans, un questionnaire a été communiqué aux parents afin de connaître leurs besoins. Une réflexion est en cours avec l'association qui gère la micro-crèche et la MJC de l'Arbresle pour proposer d'éventuelles solutions pour la rentrée 2015.

### **Commission communication**

La Commission communication souhaite faire paraître des zooms, elle sollicite les responsables des commissions municipales, ainsi que les délégués communication de chaque association pour l'élaboration d'articles, des zooms par quartier pourraient également se faire.

### **CCAS**

Monsieur le Maire précise que la subvention communale de 1 500 € versée en 2014 au CCAS n'est pas suffisante, en effet, elle ne couvre pas les dépenses relatives au repas annuel des anciens et aux colis, sans considérer les aides éventuelles qui peuvent s'ajouter durant l'année. La subvention de la Commune pour le CCAS est donc augmentée, elle s'élève à 3 000 € pour l'année 2015.

### **Questions diverses**

Fleurissement : Les plantations d'été dans les différents massifs et jardinières du village sont prévues samedi 9 mai.

**Prochain conseil municipal** : 22 mai 2015

**Séance levée à** : 23h30

### Zoom sur...

Journée quennes des classes en 5 : dimanche 20 mars 2015, dès 10h, les membres de la classes en 5 étaient sur le pied de guerre pour accueillir les Saint Juliénois dans la cour de l'école. Au menu ? Quennes et gâteau de foie de volaille ! Mais nous étions loin de nous imaginer à quel point ce plat allait attirer les foules. En effet, malgré quelques aléas (retard de livraison du traiteur) au total se sont 180 repas qui ont été servis. L'association tient à s'excuser auprès des Saint Juliennois pour le temps d'attente ainsi que pour ceux qui n'ont pu être servis par manque de quantité. Nous vous donnons rendez-vous le 3 mai pour fêter la 5 !



### Amicale Boule

Ce samedi 4 avril 2015 s'est déroulée au boulodrome de St Julien sur Bibost la Coupe Queyroux, concours disputé en 32 doublettes. En finale, Yoan Vindry et Bastien Perret (saint didier sous riverie) se sont imposés face à Damien Antoine et Mickael Antoine (saint julien sur bibost). Le complémentaire a été remporté par Valérie et Florence Rozier (Bibost) face à Pierre-Yves Chirat (saint Julien sur Bibost) et David Perrin.

A tous les licenciés et membres honoraires de l'Amicale Boule

Vendredi 1er mai 2015, **Journée détente boulistique** au boulodrome de St Julien sur Bibost  
Inscription et règlement au bar la Tonnelle avant le 12 avril 2015.

**Les challenges du groupement** édition 2015 arrivent à grand pas :

-Challenge de la Haute Brevenne à St Foy l'Argentière le samedi 9 mai et finale dimanche 10 mai.

-Challenge du pays de l'Arbresle à Bessenay le dimanche 31 mai et finale samedi 6 juin.



Nous proposons aux personnes n'ayant pas de quadrettes définies et désirant jouer lors de ses 2 concours de se manifester auprès du président Bertrand Lornage.

Une feuille d'inscription sera mise en place le 1<sup>er</sup> mai lors de notre journée détente boulistique sinon veuillez contacter Bertrand Lornage au plus tard le 1<sup>er</sup> mai. (Tél: 06.08.00.85.34 ou par mail [bertrand.lornage@gmail.com](mailto:bertrand.lornage@gmail.com))



### Mot de l'APSJB

Pour les journées européennes du patrimoine des 19 et 20 septembre 2015 l'Association Patrimoine Saint Julien Bibost prévoit **une exposition** sur « les peintres de nos villages ».

Les personnes de Saint Julien qui souhaitent montrer leur travail **de peinture** seront les bienvenues ; elles peuvent prendre contact avec Chantal Vernay (tél : 04 74 70 71 12).

**L'adhésion** à l'APSJB pour l'année 2015 est ouverte à tous (voir Gilles Desaintjean ou Chantal Vernay).

Le vendredi 27 mars, sur l'invitation de la chorale de St-Loup « Ok Koral », **Chœur en Echo** à fait vibrer ses voix en l'église de St-Loup, au profit de l'association Rétina France, qui consacre une grande partie de ses fonds à la recherche médicale en ophtalmologie.

Dans l'église bien chauffée et remplie, nous avons chanté en 1<sup>ère</sup> partie avec un répertoire varié, en interprétant au début le chant « Bienvenue » pour continuer avec des succès de Joe Dassin , Léonard Cohen , Serge Reggiani , Yannick Noah....

En 2<sup>ème</sup> partie, « Ok Koral » nous a emmenés sur d'autres airs avec Florent Pagny, Zaz, Joyce Jonathan, Stromaé.....

Pour clore le concert, le chant final « La mémoire d'Abraham » de Jean-Jacques Goldman, interprété par les deux chorales, soit 80 choristes, fut du plus bel effet et un moment de partage émouvant avec le public.

A l'issue du concert, la chorale de St-Loup nous a offert le verre de l'amitié accompagné de pâtisseries faites maison.

Nous remercions le public pour leur générosité, qui a permis de récolter la somme de 800€ au profit de l'association Rétina France et de leurs applaudissements chaleureux.

Nous remercions nos deux chefs de chœur : Dominique Monneret pour « Ok Koral » et Guy-Noël Subrin pour « Chœur en Echo » d'avoir réuni nos chorales et nos voix au service d'une bonne cause.

« Chœur en Echo » vous donne rendez-vous pour **notre concert de printemps** le samedi 30 Mai 20h30 en la salle des fêtes de St-Julien.

Venez nombreux nous y applaudir !



### **Société de la chasse**

Un grand remerciement à tous les propriétaires, invités et chasseurs présents lors du traditionnel **banquet** de la chasse, lesquels grâce à leur présence et leur bonne humeur ont permis le succès de cet événement

**L'Assemblée Générale** de la Fédération Des Chasseurs du Rhône du 18 avril, se tiendra à la salle des fêtes de St Julien /B. ; Nous comptons sur la participation du plus grand nombre de chasseurs afin que ce rendez-vous important soit honoré dans les meilleures conditions.

**Le village au sens propre** : Connaissez-vous l'existence de cette boîte verte pour recycler les piles usagées ?

Sachant que les piles constituent un déchet très toxique, nous vous encourageons à les y déposer. Cette boîte est située à la mairie ; elle est accessible aux heures d'ouverture.



**Permanences**  
**A**ccueil **C**onseil **O**rientation **L**ogement

**Vous avez plus de 30 ans**, et vous vous demandez :

????

Comment trouver un logement ?

Comment rester dans mon logement ?

Comment régler mes difficultés ?

**Le PACT DU RHÔNE peut vous aider**

**PACT**  
 BÂTISSEURS DE SOLIDARITÉS POUR L'HABITAT

**SUR RENDEZ-VOUS**

A L'Arbresle : Communauté de Communes du Pays de L'Arbresle 117, rue Passemerd

**Les permanences ACOL en 2015**

Les matins suivants :

mardi 20 janvier 2015  
 mardi 17 février  
 mardi 24 mars  
 mardi 14 avril  
 mardi 26 mai  
 mardi 9 juin  
 mardi 21 juillet  
 mardi 22 septembre  
 mardi 20 octobre  
 mardi 24 novembre  
 mardi 8 décembre

Prendre rendez-vous au 04 74 05 35 75

Action conduite par le PACT DU RHONE Agence de Tarare et le soutien financier de :

**PACT**  
 Agence de Solidarité pour l'habitat

Communauté de Communes Pays de l'Arbresle

ALLOCAIONS FAMILIALES  
 Caf du Rhône

La Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle travaille à la mise en place d'une politique jeunesse et a **besoin de toi !**

**TU AS ENTRE 11 ET 25 ANS**

Donne ton avis et tes envies sur...

l'accès au premier logement la formation la santé l'emploi les activités sportives et culturelles les transports

**Dis nous tout !**

**C'EST QUOI ?**

Une politique jeunesse  
 C'est un projet, pour et avec les jeunes, en fonction de la situation présente et des objectifs pour l'avenir.

avant le 30 avril sur le forum du site [www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr) ou sur notre page facebook [www.facebook.com/paysdelarbresle](http://www.facebook.com/paysdelarbresle)

Plus d'informations : Communauté de Communes du Pays de l'Arbresle - Service Jeunesse 04.74.01.68.90 - [ccpa@paysdelarbresle.fr](mailto:ccpa@paysdelarbresle.fr)

[www.paysdelarbresle.fr](http://www.paysdelarbresle.fr)

**Les piqûres de tiques : Que faire ? Surtout ce qu'il faut éviter.**

Le printemps est là ; les randonnées, les promenades en sous-bois et les pique-niques dans l'herbe sont autant de situations qui nous font croiser le chemin d'une tique affamée. Le premier qui passe y a droit votre chien ou vous-même. Elles sont actives entre 7 et 25°C.

**Que faire ?** Une inspection après une randonnée : chevilles, mollets, dos. Si l'on constate la présence d'une tique il faut la retirer dans les six heures. En utilisant une pince à tique (disponibles en pharmacies et jardineries) on glissera le petit V de son extrémité sous la tête de l'insecte en tournant dans le sens des aiguilles d'une montre. En effet le rostre (hypostome) qui est enfoncé dans la peau est armé d'une centaine de petits hameçons qui résistent à une traction directe.

**Ce qu'il ne faut pas faire :** L'endormir à l'éther. L'asphyxier au savon ou tout autre produit qui feraient régurgiter le contenu abdominal. Ceci entraînerait l'injection de bactéries pouvant être pathogènes (maladie de Lyme, piroplasmose, fièvre Q).

Dans notre région 5 à 20% des tiques sont contaminées par *Borrelia Burgdorferi* (agent de la maladie de Lyme).

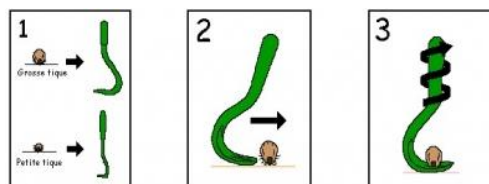
De même il faut éviter de toucher l'abdomen.

Bien se laver les mains après le retrait.

Si dans les jours qui suivent vous constatez une rougeur au point de piqûre : consultez votre médecin.

Pour en savoir plus un très bon site : [www.tiquatac.org](http://www.tiquatac.org)

Docteur Thierry Vanel



**AVRIL 2015**

*Ne te découvre pas d'un fil en allant voir un peu plus loin que St Julien/B.*

Bonnes vacances aux écoliers du village

Réouverture des sites touristiques en ce mois d'avril

Parc de Courzieu, Musée de la mine à St Pierre, Atelier de tissage à L'arbresle...

→Retrouvez les informations touristiques sur [www.arbresletourisme.fr/](http://www.arbresletourisme.fr/)

Samedi 18 L'Assemblée Générale de la Fédération Des Chasseurs du Rhône, salle des fêtes.

**MAI 2015**

Nuit du 30/04 au 1<sup>er</sup> « CHANT DU 1<sup>ER</sup> MAI » de hameaux en hameaux jusqu'au cœur du village.

Vendredi 1 Journée détente boulistique ; St Julien sur Bibost

Dimanche 3 Fêtes des classes en 5

Samedi 9 Challenge de la Haute Brevenne à St Foy l'Argentière (Boule)

Samedi 30 Concert de printemps de « Chœur en Echo » 20h30 salle des fêtes St Julien/B